

Les Douanes : en première ligne contre le trafic de drogue

Alors que le renforcement des mesures de surveillance des grands ports de la Manche ou de la mer du Nord, comme le Havre ou Rotterdam commencent à porter ses fruits, les trafiquants de drogues se tournent désormais vers des ports plus modestes de la façade Atlantique, notamment du Finistère.

Dans ce contexte, nous devons rappeler que la Douane est un élément essentiel dans l'arsenal dont dispose l'État pour lutter contre le narcotraffic. En effet, 70 à 80% des saisies de stupéfiants sont effectuées par des douaniers.

Et pourtant, les effectifs de cette administration n'ont cessé de baisser depuis ces dernières années. La France compte environ 17 000 douaniers contre 48 000 en Allemagne.

La drogue qui ne rentre pas sur le territoire national ne peut, par définition, pas être revendue ni être consommée. Il est plus efficace d'intercepter en une seule fois plusieurs kilos de drogues plutôt que de traquer les revendeurs.

Mais, pour éviter l'arrivée massive de produits stupéfiants, il est urgent d'augmenter les effectifs et de renforcer les moyens des douanières et des douaniers.

D'abord pour multiplier les contrôles, en particulier sur nos côtes. Les trafiquants utilisent plusieurs techniques pour faire entrer leur marchandise sur le territoire. Le plus souvent, elle est conditionnée dans des containers, ou dans les soutes ou les cales de navires de commerce, voire de voiliers qui traversent l'Atlantique. La technique du « drop off » est de plus en plus utilisée. Des paquets de drogues, équipés de balises GPS, sont largués, à proximité des côtes, par des bateaux ou des sous-marins et sont récupérés par des navires, de pêche ou de plaisance, pour être débarqués discrètement. Pour surveiller les eaux territoriales et intercepter ces stupéfiants, les douaniers ont besoin d'avions, d'hélicoptères ou de vedettes rapides.

Mais leurs effectifs doivent aussi augmenter afin qu'ils puissent recueillir des renseignements, effectuer des investigations, et sensibiliser les acteurs du monde maritime. Une « mule » qui arrive en France en avion peut transporter quelques kilos de cocaïne, un go fast quelques centaines de kilos. Mais un bateau peut en acheminer plusieurs tonnes. La surveillance de l'ensemble des ports du Finistère n'est plus possible, mais si les acteurs du monde maritime étaient formés, ils pourraient repérer les mouvements suspects et alerter les autorités compétentes.

Faute d'effectifs suffisants, le fret postal ne peut être, non plus, systématiquement contrôlé. Or, les spécialistes savent qu'il s'agit d'une des portes d'entrée pour toutes sortes de drogues.

Au-delà de la surveillance des côtes, les douaniers jouent aussi un rôle déterminant dans la lutte contre le blanchiment de l'argent du narcotraffic.

Si nous ne voulons pas que notre département devienne une porte d'entrée pour la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, ou pour toutes autres produits de synthèse, il faut rapidement renforcer les moyens des douaniers de la façade Atlantique de manière à intercepter les substances qui ainsi, ne contribueront pas à alimenter un trafic.

Contribution de la fédération du Finistère à la convention nationale « Sécurité et prévention de la délinquance »